



LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS

Le 3 avril 2017

NÉGOCIATION À L'UNITÉ FONCTION PUBLIQUE

La « négociation » s'est poursuivie les 28, 29 et 31 mars 2017 avec les représentants du Conseil du trésor.

Les discussions ont porté sur les deux sujets suivants :

1. Le Comité sur le rôle, le statut des avocats et notaires et la réforme de leur régime de négociation ;
2. La rémunération globale.

Comité sur le rôle, le statut des avocats et notaires et la réforme de leur régime de négociation

La partie patronale a procédé à un dépôt que vous trouverez joint à la présente. Cette proposition est pour l'essentiel de même nature que celle du 27 février 2017 et ne permet aucunement de constater une volonté sincère de régler la question. En effet, la proposition ne permet pas au comité, de façon expresse:

- de faire la comparaison entre les fonctions et responsabilités des avocats et notaires avec celles des procureurs aux poursuites criminelles et pénales ;
- d'évaluer les différents types de régime de négociation applicables aux avocats et notaires à l'échelle pancanadienne;
- de mettre en œuvre, de façon exécutoire, les conclusions du comité.

Il s'agit clairement d'un recul par rapport aux discussions qui avaient eu lieu entre notre président, M^e Jean Denis, et le président du Conseil du trésor, M^e Pierre Moreau, le 31 janvier 2017.

Rémunération globale

La partie syndicale a demandé plusieurs informations relativement à la rémunération globale des procureurs aux poursuites criminelles et pénales afin de procéder, sur la base de la parité, à une évaluation et à l'analyse comparative avec la rémunération des avocats et notaires de l'État québécois. Nous sommes actuellement dans l'attente de la transmission de ces informations par la partie patronale.

La prochaine rencontre aura lieu le 11 avril 2017.



Les avocats et notaires
de l'État québécois